

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 27 février 2018 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mesdames Aurélie Condrain-Morel, Diane Fournier, Denise Girard, Myriam Hardy, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Messieurs Nicolas Brosseau, Bruno Marcoux et Michel Rocheleau

**SONT ABSENTS :**

Madame Paule Froment

Monsieur Yanick Cyr

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Anthony Bellini, directeur général

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe

Mme France Blouin, directrice générale adjointe

Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

Mme Sophie Lussier, directrice du Service des ressources humaines

Mme Sylvia Vigneault, directrice du Service des technologies de l'information

M. Patrick Cavanagh, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

68-CC-2017-2018

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2018

2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2018
4. Parole aux élèves et période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
  - 5.1. Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 6.1 Modifications à l'acte d'établissement (nom et adresse) – Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
  - 9.1 Transporteur de berlines Scovan : changement d'actionnaire
10. Affaires du Service des ressources financières
  - 10.1 Autorisation de vente d'immeubles pour taxe impayée
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1 École Gérard-Filion – réfection du stationnement et de l'entrée principale
  - 11.2 Écoles Adrien-Gamache, Charles-Bruneau, Gentilly, Guillaume-Vignal et Paul-De-Maricourt – location de constructions modulaires – octroi de contrat
12. Affaires du Service des technologies de l'information
  - 12.1 Participation en cours de contrat au regroupement d'achats du CCSR (SAR170-2017) relié à l'acquisition des équipements de contrôle d'accès
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

69-CC-2017-2018

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2018**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Nicolas Brosseau que le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adopté à l'unanimité**

**PAROLE AUX ÉLÈVES ET PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Deux personnes du public ont pris la parole.

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

70-CC-2017-2018

**REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le directeur général présente la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 17 janvier 2018 au 21 février 2018.

**MODIFICATIONS À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT (NOM ET ADRESSE) –  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE JACQUES-ROUSSEAU**

**CONSIDÉRANT** qu'en raison du déménagement du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau dans une nouvelle bâtisse à vocation hôtelière, il est nécessaire de modifier l'acte d'établissement pour changer le nom et l'adresse de ce centre;

**CONSIDÉRANT** qu'un changement de nom et d'adresse constitue une modification à l'acte d'établissement du centre en vertu des articles 100 et 101 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 101 de la LIP, la commission scolaire peut modifier l'acte d'établissement d'un centre, à sa demande;

**CONSIDÉRANT** que les propositions soumises sont le résultat d'une démarche conforme à la « *Démarche de changement de nom d'un établissement* » prescrite par le Conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation adoptée par le conseil d'établissement du centre;

**CONSIDÉRANT** les validations effectuées auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur et de la Commission de toponymie;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Diane Fournier :

1° de **MODIFIER**, le nom et l'adresse du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau par le nom et l'adresse suivants, à compter du début des activités dans ce nouvel immeuble :

ÉCOLE HÔTELIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE  
4100 CHEMIN DE LA SAVANE, LONGUEUIL, QUÉBEC, J3Y 9G4

2° de **MODIFIER**, en conséquence, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

71-CC-2017-2018

**TRANSPORTEUR DE BERLINES SCOVAN : CHANGEMENT  
D'ACTIONNAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Scovan inc. a avisé la Commission scolaire Marie-Victorin, dans sa lettre datée du 19 février 2018, du transfert du contrat 01 qui se fera suite à l'approbation ultérieure par les autorités compétentes;

**CONSIDÉRANT** que ce changement aura comme impact le transfert du contrat 01 détenu par la Commission scolaire Marie-Victorin par Scovan inc. à 9370-9897 Québec inc.;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 55 du contrat de transport scolaire avec Scovan inc. intervenu en 2017 pour la période de 2017-2022, la Commission scolaire Marie-Victorin doit autoriser préalablement tout changement dans le transfert du contrat du transporteur;

**CONSIDÉRANT** que Mariem Chahloul possède de l'expérience dans le milieu du transport scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

**DE** mandater le directeur général à autoriser, après vérifications appropriées, ces changements d'actionnariat, à signer au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin tout document relatif à ces changements et à poser tout geste dans la poursuite de ce dossier lorsque la compagnie 9370-9897 Québec inc. aura confirmé la date exacte de l'entrée en vigueur de ces transactions.

**Adoptée à l'unanimité**

72-CC-2017-2018

**REMERCIEMENTS À M. MARCEL DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT** la grande implication tant professionnelle que personnelle de M. Marcel Desjardins auprès des élèves de la Commission scolaire, à titre de transporteur scolaire;

**CONSIDÉRANT** le soutien qu'il a apporté à plusieurs projets de la Commission scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

**DE** transmettre à M. Desjardins une lettre de remerciements au nom du Conseil des commissaires.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

**73-CC-2017-2018**

**AUTORISATION DE VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXE IMPAYÉE**

**CONSIDÉRANT** que les immeubles apparaissant sur la liste présentée ont plus d'une année de taxe scolaire impayée;

**CONSIDÉRANT** que les démarches de perception entreprises par la Commission scolaire sont demeurées infructueuses;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire a une entente avec la Ville de Longueuil pour procéder à des ventes d'immeubles pour taxe impayée;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Bruno Marcoux :

**QU'UN** maximum de 350 dossiers de la liste des immeubles présentée soit transmis à la Ville de Longueuil pour une vente pour taxe impayée.

**Adoptée à l'unanimité**

**74-CC-2017-2018**

**ÉCOLE GÉRARD-FILION – RÉFECTION DU STATIONNEMENT ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT** que vingt-huit (28) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que quatorze (14) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'ingénierie « Les Services exp inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 175784 Canada inc. / Bricon »;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 078-278-42170 – École Gérard-Filion – réfection du stationnement et de l'entrée principale, soit accordé à l'entrepreneur « 175784 Canada inc. / Bricon » pour un montant total de 1 699 663,35 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 février 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

75-CC-2017-2018

**ÉCOLES ADRIEN-GAMACHE, CHARLES-BRUNEAU, GENTILLY,  
GUILLAUME-VIGNAL ET PAUL-DE-MARICOURT – LOCATION DE  
CONSTRUCTIONS MODULAIRES – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** le manque de places-élèves à prévoir pour la rentrée scolaire 2018;

**CONSIDÉRANT** que les projets de construction d'écoles primaires ne seront pas tous concrétisés pour la rentrée scolaire 2018;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public dans le but d'établir un (1) contrat pour la fourniture, l'installation, la location et le démantèlement ultérieur de constructions modulaires;

**CONSIDÉRANT** que ces constructions modulaires seront installées temporairement sur les sites respectifs de l'École Adrien-Gamache, de l'École Charles-Bruneau, de l'École Gentilly, de l'École Guillaume-Vignal et de l'École Paul-De Maricourt;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Groupe Leclerc Architecture + Design inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « AMB Tresec inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Benoît Laganière :

1° **QUE** le contrat relatif à la fourniture, à l'installation, à la location et au démantèlement ultérieur de constructions modulaires destinées à l'École Adrien-Gamache, à l'École Charles-Bruneau, à l'École Gentilly, à l'École Guillaume-Vignal et à l'École Paul-De Maricourt soit octroyé à l'entrepreneur « AMB Tresec inc. », pour un montant approximatif de 1 999 400,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 février 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** ce contrat soit pour une période de deux (2) ans, avec une option de renouvellement mensuel;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2018

76-CC-2017-2018

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**PARTICIPATION EN COURS DE CONTRAT AU REGROUPEMENT  
D'ACHATS DU CCSR (SAR170-2017) RELIÉ À L'ACQUISITION DES  
ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE D'ACCÈS**

**CONSIDÉRANT** que le Service des technologies est désormais responsable de l'acquisition des contrôles d'accès dans les établissements scolaires et de la gestion des puces;

**CONSIDÉRANT** que nous désirons joindre le regroupement d'achats actuel du CCSR (SAR170-2017) relié à l'acquisition des équipements de contrôle d'accès, qui est entré en vigueur le 21 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** que l'entente est d'une durée de deux (2) ans, soit du 21 juin 2017 au 20 juin 2019 avec possibilité de renouvellement d'une option d'un an et que le montant total est estimé à 21 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que pour joindre un regroupement en cours de contrat, la demande de participation doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme (article 3.5 de la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*);

**CONSIDÉRANT** que ce pouvoir est exercé par le conseil des commissaires (article 8, al. 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des technologies de l'information;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Rocheleau :

1° **QUE** le Conseil des commissaires autorise la Commission scolaire Marie-Victorin à joindre en cours de contrat le regroupement d'achats du CCSR (SAR170-2017) relié à l'acquisition des équipements de contrôle d'accès;

2° **QUE** le Conseil des commissaires autorise la directrice du Service des technologies de l'information à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin les mandats d'achats et les bons de commande qui en découlent et à agir pour et au nom de cette dernière dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

77-CC-2017-2018

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Cinq commissaires ont pris la parole.

**DÉCÈS D'UN ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE D'IBERVILLE**

**CONSIDÉRANT** le décès subit de M. Pierre Lesage, enseignant d'éducation physique à l'école d'Iberville depuis 32 ans;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Riendeau :

**DE TRANSMETTRE** à l'équipe école de l'école d'Iberville une lettre afin de leur offrir les condoléances de la part du Conseil des commissaires.

**Adoptée à l'unanimité**

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 06.

\_\_\_\_\_  
Présidence

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale